

Dossier d'hébergement

Le dossier est à remettre au service du foyer et de la restauration lors de la période de l'inscription (30,31 août et 02 septembre 2019). Il doit comporter :

- Copie du certificat d'inscription pour l'année universitaire 2019/2020.
- [Demande d'hébergement](#) (à télécharger et remplir)
- Copie CIN

- Certificat de résidence du père,

- Certificat de résidence de père, de la mère ou du tuteur légal et toutes autres pièces justifiantes la priorité au logement.
- 02 photos d'identité (comportant au dos le nom de l'étudiant).
- Quittance d'un mandat postal au nom de l'**agent comptable de la SUP'COM** suite au paiement de 20 Dinars (Une caution) au CCP **17001000000006189370**

Il est à rappeler que l'hébergement des étudiants est fonction des disponibilités des chambres et des priorités.

- La priorité est accordée aux nouveaux étudiants habitant en dehors du rayon de 30 KM de SUP'COM.

- Priorité aux cas sociaux (orphelins, parents handicapés, etc) et suite à la présentation des dossiers médicaux des parents le cas échéant, certificat de décès...etc - Attestation de revenu des parents